

**GRÈVE RECONDUCTIBLE ILLIMITÉE**

LES CHEMINOTS DES SERVICES COMMUNS : TOUS CONCERNÉS, TOUS IMPACTÉS !

Les négociations sur la réglementation du travail se tiennent depuis le 9 mars sous la pression permanente des cheminots. Les projets de modifications de l'aménagement du temps de travail et de son organisation, révèlent un retour en arrière inacceptable pour la CGT, tant cela constitue un recul sans précédent pour le quotidien de vie et de travail des cheminots.

Les conditions de vie des cheminots sont menacées comme jamais par les intentions de la Direction en termes d'aménagement du temps de travail quotidien.

La Direction et le patronat de la branche ambitionnent la flexibilité totale des cheminots de l'EPIC SNCF, tant du point de vue des horaires que du temps de travail faisant fi des conditions de vie des salariés.

La CCN et la loi Travail ont ceci de commun qu'elles visent cette flexibilité exacerbée du salarié par sa mise à disposition et sa mobilité au bon vouloir du patronat, de manière à réaliser le maximum de gains de productivité sur l'emploi.

Flexibilité et précarité, NON !

En clair, il s'agit de nous faire travailler toujours plus au moment et à l'endroit où la Direction l'exige, tout en diminuant les droits des salariés !

Le mensonge : « Le GPF n'a pas le choix, il faut être concurrentiel et le levier principal est la diminution des coûts du travail ».

Or, le GPF peut et doit s'orienter sur la qualité de service, la sécurité des circulations, la norme tarifaire, l'expertise des métiers de la SNCF comme le suggèrent certains économistes qui démontrent que s'attaquer aux droits des travailleurs limite la compétitivité.

Simon Deakin (économiste) affirme : « ce dont nous avons besoin, c'est d'une main d'œuvre hautement qualifiée, intensive en savoirs, et cela ne peut venir d'une diminution des droits des salariés et d'une employabilité flexible et précaire. »

La vie quotidienne des cheminots des services transverses, menacée par ce que sera la CCN.

La CGT dénonce des projets humainement intenable pour les cheminots des services communs et un réel danger pour le devenir de nos métiers.

Agences Paie et Famille et les fonctions RH :

- La mutualisation des métiers ;
- L'allongement du temps de travail ;
- La suppression de la petite journée et des temps partiels ;
- La mobilité liée à la centralisation en grosses entités telles de véritables usines RH ;
- La pression managériale par l'atteinte d'objectifs ;
- Des managers sous pression également par la mise en concurrence entre APF.

Surveillance Générale :

- Fermeture des petites antennes ;
- Mobilité des agences (agents SUGE et encadrement) ;
- Accroissement des territoires ;
- allongement du temps de travail ;
- réduction de la prise en compte des heures de nuit ;
- Repos programmés modifiables 24h avant ;
- Horaires modifiables 1h avant la prise de service.

Médicaux Sociaux :

- Extrême polyvalence des personnels ;
- Disparition des accueils ;
- Eloignement de la hiérarchie ;
- Agrandissement des territoires ;
- Mobilité des agents et de l'encadrement ;
- modification des temps de pause et de la prise en compte des temps de trajet dans le temps de travail ;
- Service de nuit de 12h au lieu de 8h30 (sans que la totalité de ces heures soient rémunérées en heures de nuit).

SI, DDET, DIT, Compta-Finances :

- Modification profonde du métier vers un maximum de productivité ;
- Fusion de certains métiers de la DDET et de la DIT ;
- Orientation vers un maximum de faire-faire ;
- Réduction de l'effectif au pilotage des prestations ;
- Automatisation des tâches à l'extrême ;
- Modification de la notion de pause et de coupure et de leur rémunération ;
- Allongement du temps de travail ;
- Modification de la prise en compte des temps de trajet.

L'ensemble des Services Transverses serait donc profondément impacté si un tel accord de branche passait. Rappelons qu'il faut une CCN de haut niveau qui réduise voire annule les écarts avec les accords d'entreprise sur la base du RH0077 qu'il convient d'améliorer.

En ce sens, la CGT a proposé une base revendicative commune auprès de la Direction.

Celle-ci est portée par les 7 OS représentatives dans la branche du ferroviaire et nous pouvons gagner sur ces revendications.

Les négociations doivent se poursuivre, c'est le moment de hausser le ton et de peser avec l'ensemble des cheminots et des salariés du pays, afin d'imposer la reconnaissance de notre expertise et les conditions de travail qui s'y affèrent.

La mobilisation des cheminots des services transverses quel que soit le collège, doit s'élever. Les cheminots doivent peser lors des négociations et exiger, à travers la CCN, la reconnaissance de l'expertise métier ainsi que des conditions de travail et d'emploi de haut niveau.

Par conséquent, la Fédération CGT appelle tous les cheminots des Services Transverses des 3 EPIC à participer aux Assemblées Générales, pour décider des suites à donner à l'action engagée pour une CCN de haut niveau.

A l'heure actuelle, la CGT et toutes les OS représentatives à la SNCF et dans les EF privées appellent à la grève reconductible à compter du 31 mai 2016 à 19h00.

Ne laissez pas la Direction vous interdire vos modalités légales de grève !

C'est MAINTENANT et TOUS ENSEMBLE que nous :

- ✓ **Garantissons notre avenir ;**
- ✓ **Imposons notre métier ;**
- ✓ **Exigeons la reconnaissance de notre expertise ;**
- ✓ **Exigeons une CCN de haut niveau pour notre quotidien de demain.**



**TOUS LES CHEMINOTS EN GRÈVE
À PARTIR DU 31 MAI 19H00 !**

